



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concours des maisons fleuries – Année 2011

DEL-2011-100

Numéro de la délibération : 2011/100

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, politique de la ville-habitat-logement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2011

Date de convocation du conseil : 22/09/2011

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par M. Pierre GIRALDON, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET par Mlle Julie ORINEL, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, M. Joël LE BOTLAN par M. Jean-Jacques PARMENTIER.

Concours des maisons fleuries – Année 2011

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Le Comité départemental du Tourisme organise chaque année un concours des Maisons Fleuries auquel 35 pontivyens ont participé en 2011.

Selon les catégories, les 3 premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 1670 €. Une enveloppe de 500 € est réservée à l'achat de bouquets de fleurs qui seront offerts à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit:

- 1 ^{ère} catégorie: "Jardins visibles de l'espace public"	410 €
- 2 ^{ème} catégorie: "Décor végétal sur l'espace public"	100 €
- 3 ^{ème} catégorie: "Décor végétal sur façade ou sur cour"	260 €
- 4 ^{ème} catégorie: "Mise en valeur de commerces"	310 €
- 5 ^{ème} catégorie: "Embellissement des logements sociaux"	390 €
- 8 ^{ème} catégorie: "Les écluses fleuries"	100 €
- 9 ^{ème} catégorie: "Le jardin potager fleuri"	100 €

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiqué ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**